

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-19001

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 6 décembre 2021 :

- ***Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)***

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 20 décembre 2021.

Ann Tremblay, avocate, OMA
Secrétaire d'arrondissement

COMING INTO FORCE

BY-LAW NUMBER RCA22-19001

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on December 6, 2021:

- ***Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)***

These by-law may be consulted at the borough hall, located at 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours.

The present by-law come into force in accordance with the law and become effective on January 1, 2021.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this December 20, 2021.